



Questions ouvertes posées à Madame la Ministre, Delphine Batho et à ses collaborateurs, lors du rendez-vous qu'elle nous a accordé le 17 septembre 2012, suite à notre courrier du 27 juin 2012.

Nous sommes venus pour vous transmettre les questions et les inquiétudes des habitantes et habitants de Picardie et plus particulièrement ceux de l'Omois, du Soissonnais et du Laonnois.

- 1) *Il y a eu, depuis le début de l'année 2012, 5 nouvelles demandes de permis concernant l'Aisne, que nous avons découvertes sur le site internet du Ministère de l'Ecologie. La fin de la phase "mise à disposition du public par voie électronique" est intervenue le 20 juin 2012 (carte). Le Président de la République vient de demander à votre Ministère le rejet de 7 demandes de permis, vos services estimant que ces permis recouraient malgré tout à la fracturation hydraulique bien que ce ne soit pas explicite, compte-tenu de la profondeur des forages.*

Questions :

- Pouvez-vous nous donner des éléments concernant l'état d'avancement de l'instruction de ces demandes de permis de recherches qui couvrent le département de l'Aisne, à savoir les permis de Hautevesnes, Ourcq, Nanteuil et Marvilliers?
- Ces dernières demandes de permis ont-elles fait l'objet de nouvelles consultations des services de la DREAL et autres?
- Où en est l'instruction en cours du permis de Soissons ?
- Dans quel délai le silence de l'Administration aura valeur de décision concernant ces demandes de permis dont l'instruction s'est terminée le 20 juin dernier (Nanteuil, Ourcq, Hautevesnes, Marvilliers) ?
- Ces permis peuvent-ils aussi être requalifiés et rejetés, comme les 7 permis du sud de la France, pour les mêmes raisons ?

- 2) *Suite à la loi du 13 juillet 2011, les pétroliers ont fourni, concernant les permis accordés (permis de Château-Thierry accordé en septembre 2009), un rapport complémentaire sur les techniques qu'ils comptent utiliser. Les informations complémentaires apportées par les pétroliers divergent de celles qui figuraient dans les demandes initiales.*

Questions:

- Les permis délivrés vont-ils être réexaminés par les services de l'Etat compte tenu du manque de transparence dans leurs conditions de délivrance?
- Pourquoi ce manque de transparence ?
- Pourquoi les documents des DREALS/ DRIEE et services départementaux sanitaires ne sont-ils pas mis en ligne sur le site du Ministère de l'Ecologie ?
- Pourquoi vos services n'effectuent-ils pas sur le site du Ministère une mise à jour des documents d'ordre administratif et financier des demandeurs ?

- 3) *Pour le site de Rozoy Belleville (permis de Château-Thierry), un représentant de Toréador-Hess est venu en janvier 2012 accompagné d'une géologue pour recenser les points d'eau dans 2 communes riveraines du site retenu. Sur ces deux communes, la géologue a expliqué qu'il y aura déversement des eaux polluées en raison des courbes de niveau à cet endroit, dans un rû et une rivière affluente de la Marne. Il a indiqué que les travaux sur Rozoy-Belleville étaient programmés pour fin 2012. D'autre part, la mairie de Doue en Seine et Marne a été prévenue par la Sté Toréador-Hess que la foreuse arriverait le 9 novembre prochain. On sait que cette foreuse sera la même utilisée pour les autres sites autour, à savoir Jouarre, Signy-Signets, et donc, vraisemblablement Rozoy-Belleville.*

Questions:

- Des autorisations de travaux sont-elles programmées en Picardie prochainement?
- Avez-vous connaissance d'un calendrier de travaux?
- Si oui, pouvez-vous nous communiquer le calendrier des travaux?

- 4) *Sur une récente prise de position du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, puis celle de François Hollande, vendredi 14 septembre, le gouvernement se maintient clairement et nettement sur l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz et huiles de schiste, car « nulle part dans le monde il n'a été prouvé que cette exploitation pouvait se faire sans dégâts considérables sur l'environnement et avec des risques importants pour la santé ». Ces prises de position sont conformes à la loi du 13.07.2011.*

Questions:

- Qu'est-ce qu'il advient des expérimentations à des fins de recherche scientifique qui font appel à la technique de la fracturation hydraulique et qui sont autorisées?
- Pourquoi se contenter d'interdire la technique pour l'exploration et l'exploitation et la permettre à des fins de recherches, si ce n'est dans la perspective d'exploiter ces ressources d'hydrocarbures de roche-mère à plus ou moins long terme?
- D'une façon plus générale, qu'attendez-vous pour appliquer le principe de précaution ?

- 5) *La continuité de l'exploitation d'énergies fossiles, telles que les hydrocarbures de roche-mère se fera au détriment de l'émergence de différents types d'énergies renouvelables plus en cohérence avec les contraintes climatiques, sanitaires et environnementales du 21^{ème} siècle.*

Questions:

- Le gouvernement assumera-t-il encore longtemps cette ambiguïté, compte-tenu des déclarations d'intention et d'orientation faites avant les élections présidentielles?
- Pourquoi mettre en péril toutes les ressources en eau qui sont déjà en sursis quand on sait que l'eau est l'enjeu du 21^{ème} siècle?

Pour le Collectif Carmen
Christine Lecque
Benoît Périn
Olivier Alers

Adresse postale:

Association Vie & Paysages (qui transmettra aux membres du collectif Carmen)
Maison des Associations
3 avenue Wilson
02400 CHATEAU THIERRY
Tél : 03 23 84 19 21
Mel : contact@collectifcarmen.org